

Conseil municipal

*Les années passent,
les méthodes restent...*

Edito

L'apparence : une municipalité ouverte qui ringardise l'opposition ; la réalité : un exécutif municipal cynique et politicien.

Depuis mars 2008, à chaque occasion, la majorité municipale brocarde l'opposition : ringarde, dépassée, désavouée par les Antoniens. Et de mettre en scène les qualités de la nouvelle équipe : sociale, ouverte, transparente.

On change d'ère avait dit le maire lors de son discours d'investiture. En fait, il ne manque pas d'air... car les vieilles méthodes sont de retour :

- opacité pour ne pas dévoiler les décisions gênantes (municipalisation des HLM départementaux, augmentation du prix des crèches)
- effet d'annonce mais annonces sans effets : on crée un forum social à défaut de reconstruire tous les logements sociaux démolis, on crée une bonification du COS symbolique pour masquer les menaces sur les quartiers pavillonnaires

Le cynisme est de retour. Pourtant le projet municipal - que nous combattons - pourrait être défendu plus sincèrement : *no more taxes* est son seul viatique et il n'est pas indigne même si à l'heure de la crise globale, financière, nationale, chacun voit mieux chaque jour l'importance des collectivités publiques qui protègent les citoyens...

Mais le langage de la vérité et de la sincérité s'en est allé...

Antony Place Publique

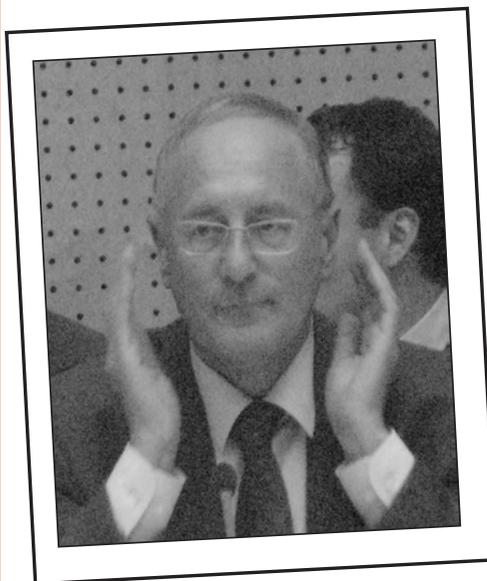
Lors du Conseil du 2 octobre, il y eut un moment émouvant : lorsqu'il fut rendu hommage à Claude Guérin-Pigeret, morte cet été, en présence de sa famille et de ses amis de Défi - Andrée Chabin, Jean-Claude Courtillat, etc. Françoise Colmez, rapporta avec justesse et sensibilité la vie et le parcours politique de son amie et collègue. Conseillère municipale de Défi lors de la mandature qui vient de s'achever, cette professeur de sciences naturelles, ancienne proviseuse du lycée Saint-Louis à Paris, avait su imposer un style au sein du Conseil : sans coups d'éclat mais tout en rigueur et humour, et sa personnalité était estimée de tous.

dans la majorité, le vice-président du conseil général Jean-Paul Dova, alterne souvenirs d'ancien combattant et rododromades démagogiques et populistes. Bref, on fait souvent du rase-mottes et l'opposition a bien du mal à faire décoller l'appareil et le débat avec une majorité qui aimerait tant que le Conseil ne soit qu'une chambre d'enregistrement.

Ainsi, pendant une demi-heure furent simplement commentées les décisions prises par l'exécutif. Le gaspillage insolite de 15000 euros, coût de la présence de la Ville au salon de l'immobilier d'entreprise (à l'heure de l'explosion de la bulle immobilière et sur une compétence transférée à la communauté d'agglomération...) fit l'objet de remarques des conseillers d'opposition mais pas de réponses pertinentes. De même, les conseillers minoritaires ne purent que souligner le traitement particulièrement sévère réservé en Commission d'appel d'offres aux concurrents de l'inamovible société chargée de la fourrière...

Et sur un sujet plus polémique...

Sur le sujet le plus polémique de ce Conseil - l'extension de la vidéosurveillance - Fabien Feuillade et François Rivet ont parlé. Les tons et les arguments étaient complémentaires : docte et très structuré pour François Rivet qui n'hésita pas à rentrer dans les détails du marché de vidéosurveillance pour montrer les angles morts du projet ; plus synthétique et politique pour Fabien Feuillade qui rappela les principes et le droit, et évoqua le couple nécessaire de la prévention et de la répression. Ces deux méthodes rencontrèrent la même (absence de) réponse de la part d'une majorité municipale qui brandit souvent comme .../...



La routine revient vite au Conseil...

L'ambiance et la méthode y semblent inchangées ; le maire maîtrise l'ordre du jour et les débats à sa manière habituelle : cassant et même blessant lorsqu'il est en difficulté pour répondre (« *vous n'avez pas de questions intelligentes* » dit-il), mais prolixes lorsqu'on évoque ses deux passions : les sports et le budget. L'autre personnalité forte

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 rue des Ormeaux 92160 ANTONY

app92@hotmail.fr

Directeur de publication : Jean-François Homassel

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-François Homassel, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

Impression : IPNS

Commission paritaire : en cours

Conseil municipal

Les années passent, les méthodes restent...

seul viatique ses scores électoraux...

Sur la plupart des autres questions soulevées par l'opposition (les marchés d'entretien des espaces verts, la politique culturelle à l'heure de la communautarisation des conservatoires, le projet d'aménagement du carrefour de l'Europe...), l'attitude de la majorité municipale fut la même : la certitude d'avoir raison lui rend tout dialogue inutile. Même confrontée à la réalité (la rénovation du Château Saran est retardée car les entreprises ne font pas le prix calibré par le maire !), la majorité municipale n'est pas atteinte par le doute et ne sort pas de sa logique comptable : au besoin, on augmente les tarifs sur les usagers car il ne faut – surtout pas – perdre le moindre centime d'euros.

Une illusion dissipée.

Dans le nouveau règlement intérieur, a été introduite une disposition intéressante qui semblait offrir un espace de débat dépassionné et positif, c'était le dispositif des questions écrites. En effet, le fait de poser à l'avance des questions par écrit devait permettre à l'exécutif communal de préparer techniquement sa réponse avec l'aide des services municipaux et aurait du ainsi donner l'occasion d'un débat de fond. Démarche a priori bien plus fructueuse que les éternelles questions orales de fin de Conseil qui ne recevaient pas de réponses sur le fond et parfois d'ailleurs n'en méritaient pas ! Pour la première fois, deux questions écrites avaient donc été transmises par des conseillers d'opposition. Le maire se contenta de lire d'un ton monocorde une réponse sans nuance et refusa toute prise de parole à la suite. Ce déni de démocratie et cette insulte à l'intelligence furent justifiés de la façon la plus triste qui soit : « c'est comme ça que ça fonctionne au Conseil régional » ! On ignorait que le maire avait besoin d'un modèle pour museler son opposition !

Vidéosurveillance : la municipalité persiste

Au cours du Conseil municipal du 2 octobre dernier, la majorité municipale a fait adopter la deuxième phase de son dispositif de vidéosurveillance. Entre autres nouveautés, l'arrivée de la vidéosurveillance dans les zones résidentielles d'Antony alors que, jusqu'à aujourd'hui, le dispositif était déployé aux abords d'édifices publics et de commerces.

L'élargissement du champ de la vidéosurveillance pose des questions sur la possibilité qu'elle puisse servir comme une mesure de contrôle social plutôt que d'avoir un réel impact sur le crime. Ainsi, dans le quartier du Grand Ensemble, alors que des associations de prévention ont été priées de faire leur travail de proximité ailleurs, la majorité municipale décide de dépenser 1 million d'euros pour installer des caméras dont toutes les études montrent qu'elles ne sont, au mieux, que des outils complémentaires à une politique de prévention plus vaste. En gros, on investit dans du matériel pour économiser de l'humain (la même logique a présidé au choix du vote électronique à Antony).



Une mairie anxieuse...

A l'image d'un Jean-Paul Dova particulièrement en verve lors du dit Conseil municipal, jouer sur les peurs les plus primitives semble décidément le seul ressort de la droite antonienne en matière de prévention. La preuve ? Le Comité Local de prévention de la Délinquance ne s'est pas réuni depuis des années à Antony... Mais l'efficacité est-elle la principale préoccupation de l'équipe dirigeante ? Ou ne s'agit-il que de faire semblant d'agir ?

Reste que face à cette multiplication des caméras, un meilleur encadrement de la vidéosurveillance s'avère indispensable. Pour la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), la question du contrôle par un organisme véritablement indépendant des disposi-

tifs de vidéosurveillance, autrement dit « le contrôle des surveillants », constitue désormais, dans les sociétés démocratiques modernes, une exigence fondamentale, nécessaire pour asseoir la légitimité du développement de ces systèmes, offrant les meilleures garanties de prise en compte des droits et libertés des personnes. L'idée que les dispositifs de vidéosurveillance soient placés sous le contrôle d'un organisme indépendant pour parer à toute dérive séduit 8 Français sur 10, et pour une majorité d'entre eux, la CNIL est l'organisme indépendant le plus indiqué pour assurer ce contrôle.

En attendant ces jours heureux... Soyez beaux ! Vous êtes filmés !...

■ Maxime BALDIT

▼ Sécurité routière : Un bravo et une inquiétude

Les aménagements réalisés par le Département devant l'école Paul Bert à la lisière des rues Jean Monnet et Adolphe Pajeaud sont une réussite puisque les ralentisseurs cassent remarquablement la vitesse et protègent mieux cette sortie d'école(s) située sur un axe très passant de notre ville. Il faudrait désormais maintenant que la ville s'attaque aux difficultés rencontrées par les piétons dans le franchissement du square de Collegno. Les voitures déboulent à vive allure de la rue du Jubilé et de de la rue des Champs et rendent les passages piétons assez dangereux alors que la carte scolaire fait de ce parcours un chemin très fréquenté par les enfants. L'aménagement n'est pas facile mais il est nécessaire pour que les parents soient plus rassurés...

Résidence Universitaire : Citoyens à Antony interpelle

Valérie Péresse

Les primaires pour savoir qui conduira l'UMP aux régionales ont du bon : elles ont permis que Valérie Péresse, candidate face à Roger Karoutchi vienne à Antony. Ministre de l'Enseignement Supérieur, donc des étudiants, elle est en première ligne dans le projet de restructuration de la Résidence Universitaire.

Partisans du dialogue et d'une solution la plus consensuelle possible, Citoyens à Antony s'est donc invité à la réunion des militants UMP, enfin plutôt à l'avant-réunion. **Fabien Feuillade**, président de Citoyens à Antony et **Maxime Baldit**, secrétaire adjoint du Groupe Verts d'Antony ont donc rencontré la ministre et lui ont remis une lettre.

Chaperonnée par Patrick Devedjian, elle a répondu de bonne grâce aux questions et interrogations de l'élu pendant une bonne dizaine de minutes. L'intéressant est le récit qu'elle fit de la rencontre avec les militants UMP d'Antony sur son site www.peresseidf2010.fr. Elle évoque ainsi le meeting : *Ma rencontre avec les militants d'Antony, avant-hier, a été particulièrement riche : vos questions portaient essentiellement sur votre vision de la région. Vous êtes situés juste à côté du futur pôle international de recherche du plateau de Saclay ; votre cité universitaire, qui, grâce notamment à la convention que je viens de signer avec votre conseil général, va être totalement rénovée, va redevenir un poumon essentiel pour la ville. Essentiel car il sera le lien avec tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du pôle essonnien.*

Antony Place Publique ne partage pas les idées de Valérie Péresse mais on ne peut être que ravi qu'une élue et ministre UMP dise que la RUA va « re » devenir un poumon essentiel pour la ville. Pour la droite locale, depuis Suant jusqu'à Sénant, elle n'a toujours été qu'un kyste. C'est donc un autre langage que celui que l'on entend ici... En outre, lorsqu'elle évoque une « totale rénovation », comment ne pas y voir une vision différente de celle des UMP locaux qui n'en-

visagent qu'une « totale destruction »... Bref une hirondelle ne fait pas le printemps mais...

■ **Jean-François HOMASSEL**



Extraits de la lettre de Fabien Feuillade

Madame la Ministre,

Au cœur de l'été, vous avez annoncé le transfert de la compétence « logement étudiant » de l'Etat vers la Communauté d'Agglomération des Hauts-de Bièvre (CAHB). Le principal effet de cette mesure sera le transfert à titre gratuit des bâtiments et des terrains de la Résidence Universitaire Jean Zay d'Antony (RUA) à la communauté d'agglomération...

...Le Conseil Général des Hauts-de-Seine annonce vouloir mettre en place sur 6 ans, 3 000 nouveaux logements. Il souhaite ainsi répondre à la demande sociale de plus en plus grande, et aux contraintes de mobilité touchant les étudiants. Il a été convenu avec vous que durant les réorganisations, toute suppression de logement sera compensée par une construction de nouveaux logements. (1,2 logement construit pour un remplacé).

Ces décisions et prises de position successives soulèvent des interrogations :

- Elles sont nourries par l'histoire récente de la résidence : en 1986, un bâtiment a été démoli ; entre 1988 et 1995, une crèche a été fermée, et depuis 1995, des menaces de fermeture de logements étudiants se sont faits jour... Les étudiants craignent que les modifications de propriétés entraînent un démantèlement du site...
- Elles sont ensuite nourries quant au flou sur la gestion future du site. Le CROUS paraît être le seul opérateur garantissant une attribution sur critères sociaux et des loyers modérés et rien n'indique qu'il restera à terme gestionnaire du site...
- Elles sont nourries enfin par le fait que la CAHB n'est pas la collectivité adaptée pour un tel transfert.

En cas de transfert, c'est la région qui a la meilleure vision pour gérer le logement étudiant parce qu'elle a une vision d'ensemble sur le bassin éducatif francilien. La CAHB n'est pas non plus adaptée pour une question de moyens. L'état de la Résidence Universitaire nécessite des moyens particulièrement importants pour sa rénovation. Les contribuables des Hauts-de-Bièvre n'ont pas vocation à financer seuls un équipement au rayonnement régional et national...

...C'est pourquoi, dans la continuité des gouvernements antérieurs, nous souhaiterions que vous preniez une initiative forte :

Etes-vous prête à organiser, sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs du dossier « Résidence Universitaire d'Antony » afin que chacun exprime ces objectifs et qu'enfin soit engagé un plan de rénovation cohérent et global?...

Dernière minute : Une convention signée entre le département et l'Etat rend encore plus incertain le maintien des 2100 chambres étudiantes sur le site de la RUA d'Antony. Annoncée par voie de presse comme ayant pour objectif la création de 3000 logements étudiants sur le département, cette convention est bien moins ambitieuse qu'il n'y paraît et remet à nouveau en question le site antonien. En effet, son objectif consiste en la création de 3000 logements venant en compensation de la destruction de logements existants. Il ne s'agirait donc pas d'une création nette de 3000 logements. Quand on connaît l'attachement de Patrick Devedjian pour la RUA, il y a de quoi être très inquiet.

Affaire à suivre de très près...

Le rapport de la MILOS la vérité

La mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS) est chargée de surveiller le bon fonctionnement des offices publics de l'habitat. Elle a mené une mission en 2007 sur l'OPHLM d'Antony et elle vient de remettre son rapport définitif avec ses observations, les réponses de l'Office et ses conclusions.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Observations de la mission MILOS
La Commission d'Attribution des Logements (CAL) fonctionne sans que soient prises en compte les modifications législatives intervenues en 2003 et en 2005.
Les refus d'attribution, motivés par le critère de résidence préalable, sont contraires à la réglementation.

Réponses de l'Office municipal

Le nouveau règlement intérieur de la CAL, tenant compte des dernières modifications législatives, sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'administration.
Il est pris bonne note de cette observation et les dispositions de convention pouvant apparaître comme contraires à la réglementation seront annulées par avenant.

Nouvelles observations de la Miilos

Dont acte. Le critère de la résidence préalable ou de « l'attache » sur la commune, qu'il résulte ou non de dispositions conventionnelles, est de toute façon constitutif de discrimination.

Commentaire APP sur l'attribution des logements : de fait, la commission d'attribution des logements ne fait qu'entériner les choix du service municipal du logement qui ne soumet qu'un seul candidat par logement disponible. L'absence de critères sociaux aboutit, en 2006, à ne proposer à des chômeurs aucun des 64 logements attribués cette année alors qu'ils représentent 13% des 1 800 demandeurs. De même, la mission constate qu'aucune attribution n'a concerné des populations qui devraient prochainement bénéficier d'un droit au logement opposable (DALO). L'Office ne joue pas son rôle car la CAL avalise les choix dictés par la Ville et ne veille pas à la mixité sociale.

Les critères d'attribution : personnes inscrites ou susceptibles d'être inscrites au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, locataires concernés par les démolitions, personnes dont la demande de logement date de plus de trois ans, jeunes en recherche d'un premier emploi, familles occupant un logement insalubre ou sur-occupé, personnes occupant un logement sous-occupé.

PLAN STRATEGIQUE DU PATRIMOINE

Observations de la mission MILOS
L'Office ne possède pas de Plan stratégique de patrimoine (PSP). Il entend pourtant mener dans les années à venir un important plan de réhabilitation qui coïncidera en partie avec la reprise d'une activité de construction soutenue. Cette absence fait peser un risque sur la pertinence des choix envisagés.
Les hypothèses qui fondent l'analyse prévisionnelle ne sont pas stabilisées et, à ce stade, les prévisions financières sont défavorables.

Réponses de l'Office municipal

Le programme pluriannuel de travaux et les perspectives financières jusqu'en 2015 seront formalisés dans un PSP. Une consultation sera prochainement lancée à cet effet.
L'analyse prévisionnelle réalisée par l'Office pour les 10 prochaines années retient des hypothèses maximalistes et fera l'objet d'arbitrages.
L'Office veillera à ce que son programme de développement n'affecte pas durablement sa situation financière.

Nouvelles observations de la Miilos

Il est pris acte de l'intention de l'organisme de se doter d'un PSP.
Dont acte.

Commentaire APP sur les prévisions : l'Office prévoit de construire 210 logements sur les opérations Bas Gravier/Crocheteurs et parc de Tourvoie (CEMAGREF), plus 106 logements étudiants dans le quartier Noyer Doré. Au moment du lancement de ce plan, la MILOS s'interroge sur le déploiement des moyens nécessaires.

GARDIENNAGE ET ENTRETIEN

Observations de la mission MILOS
Les coûts d'entretien de la résidence Aristide Briand sont très élevés. Pour la résidence Lavoisier, l'Office ne respecte pas les dispositions concernant le gardiennage et la surveillance des immeubles de 100 logements et plus. Le diagnostic amiante est manquant sur la résidence Anatole France. De plus, aucune modalité de suivi des dossiers techniques amiante n'a été organisée.

Réponses de l'Office municipal

La taille de la résidence Aristide Briand (16 logements) interdit toute économie d'échelle. Concernant le ménage, les prestations sont effectivement d'un niveau élevé, visant à maintenir le caractère neuf de l'immeuble, qui comprend un ascenseur, des parkings et des caves.
La gardienne de la résidence Lavoisier est assistée quotidiennement d'une entreprise chargée du ménage et des ordures ménagères. Elle se consacre donc exclusivement à des tâches de gardiennage et de surveillance. Le suivi des diagnostics techniques amiante sera réalisé, y compris pour la résidence Anatole France dont la gestion est assurée par un syndic.

Nouvelles observations de la Miilos

Il est pris note des explications de l'organisme. Mais il paraît nécessaire de trouver un équilibre efficace entre la qualité de service d'une part et le montant de la quittance d'autre part. En effet, les logements sociaux, neufs ou non, bénéficient en premier lieu à des ménages de ressources modestes.
Observation maintenue sur le gardiennage de la résidence Lavoisier. Pour Anatole France, l'Office en est le principal copropriétaire et devrait entamer les démarches pour disposer d'un diagnostic amiante pour cet immeuble.

Commentaire APP sur le respect de la réglementation : il est piquant de voir l'Office rappeler à ses missions de pratiquer des loyers modérés pour une résidence située près du centre-ville comme si ces habitants pouvaient honorer sans problème des loyers plus élevés. Par ailleurs, ces remarques montrent que la gestion quotidienne doit être améliorée.

Cette mission analyse le fonctionnement sur la période 2002-2006 de l'Office municipal d'Antony, dont le président Jacques Legrand, est resté inchangé pendant ces 5 années. C'est sa gestion qui est épluchée par la MILOS, mais en réalité, c'est celle des trois maires qui se sont succédés (MM. Patrick Devedjian, Raymond Sibille et Jean-Yves Sénant) qui est épinglée. La MILOS fait plusieurs observations et ne semble guère convaincue par les réponses reçues. Voici les meilleurs extraits :

CALCUL DES SURFACES CORRIGÉES

Observations de la mission MILOS
Le décompte des surfaces corrigées n'est pas fourni au locataire lors de la signature des baux des logements concernés.

Réponses de l'Office municipal

Il est pris bonne note de cette observation. L'Office prendra les dispositions nécessaires pour élaborer les décomptes des surfaces corrigées.

Nouvelles observations de la Miilos

Cette observation figurait déjà dans le précédent rapport de la MILOS. L'office avait alors indiqué qu'il allait mener une étude sur ce point. Les engagements pris par l'organisme doivent être suivis d'effet.

Commentaire APP sur la signature des baux : l'Office est un récidiviste. Cette remarque est importante car 90% des loyers sont calculés sur la surface corrigée. Le locataire n'a aucun moyen de comparer ou de contester son loyer. Il est à noter que la plupart des logements dont les décomptes semblent être perdus proviennent du patrimoine de la SEMAVA, l'ancienne société d'aménagement de la Ville d'Antony qui a été liquidée il y a quelques années. Une démonstration supplémentaire de la mauvaise gestion des élus UMP.



ATTRIBUTION DU NUMERO UNIQUE

Observations de la mission MILOS
L'Office a l'obligation d'accueillir les demandes de logement et d'attribuer le numéro unique.
Les dossiers des candidats s'étant vu attribuer un logement sur le contingent 1% ne comportaient la plupart du temps aucune référence au numéro unique.

Réponses de l'Office municipal

L'Office tâchera de se mettre en conformité avec la réglementation.
L'Office veillera à ce que tout dossier présenté en commission d'attribution, y compris du contingent 1%, comporte un numéro unique.

Nouvelles observations de la Miilos

Dont acte. Mais l'Office n'indique pas les moyens de la mise en oeuvre de son intention.

Commentaire APP sur l'accès au logement : le numéro unique est la trace officielle de l'enregistrement de la demande. L'attribution de logement sans numéro unique peut entraîner une sanction pécuniaire allant jusqu'à 18 mois de loyer. Quatre dossiers d'infractions ont été constatés par la mission. La mission prouve ainsi le caractère arbitraire de certaines attributions.

GESTION DE LA DETTE

Observations de la mission MILOS
Un service de la dette élevé et un refinancement d'emprunts à des conditions peu favorables nécessitent d'améliorer l'organisation sur ces sujets.

Réponses de l'Office municipal

Privilégiant l'autofinancement, l'Office a réalisé ses récentes opérations d'investissement sans recours à l'emprunt. Aussi la part des loyers consacrés à l'emprunt de 66% en 2001 à 43% en 2007.
Pour accompagner l'Office dans ses futurs investissements, la société « Finance Active » a été retenue pour une mission de conseil sur la gestion de la dette.

Nouvelles observations de la Miilos

Il est pris acte de la décision de l'Office de se faire accompagner par un consultant spécialisé dans la gestion active de sa dette.

Commentaire APP sur la gestion de la dette : l'Office a contracté des produits financiers sophistiqués et risqués alors que son endettement est supérieur à la médiane des offices. Il est normal que les remboursements aient diminué puisque l'Office n'a quasiment rien construit depuis 10 ans (16 logements depuis 1999). La qualité de la gestion est encore épinglée par la mission.

En conclusion, si la MILOS reconnaît que l'Office municipal d'Antony offre aux locataires un service de qualité (...), loyers et charges sont de manière générale attractifs, elle dénonce aussi que l'organisme accueille peu de personnes en difficulté sur la période concernée, (...) pratique des irrégularités de nature formelle dans le processus menant à l'attribution des logements, (...) n'élabore pas de manière assez autonome sa stratégie, (...) la gestion de la dette et sa renégociation ne sont pas optimales.

Alors que l'Office est resté en veilleuse pendant ces 5 années (16 logements livrés seulement) sans apporter les réponses aux remarques précédentes de la MILOS, peut-être faut-il s'interroger sur les capacités de cette équipe à mener les programmes ambitieux de construction.

Pierre RUFAT ■

RD 920 : vers le boulevard convivial ?

Une fois les travaux réalisés dans le centre d'Antony, tout le monde s'accorde à dire que les progrès sont évidents : les mères de famille avec leurs poussettes peuvent enfin emprunter le trottoir qui longe le cinéma en tout confort, et pour les automobilistes une impression de fluidité se dégage enfin. Mais ce n'était là qu'un prélude au chantier global.

Un chantier ambitieux

Sur six kilomètres, le Conseil général a décidé de lancer un grand chantier de rénovation très ambitieux, bien plus que les plans de pistes cyclables à la gribouille de la municipalité antonienne (rappelons le : 0,2 km de voirie cyclable sur 100 km de voirie dans la ville !).

Ambitieux par la volonté de contenir la vitesse sur cet axe de plus en plus dense qui devrait être une artère fluide privilégiant les transports intrarégionaux et départementaux. Contenir la vitesse, cela signifie notamment aménager l'entrée de ville au sud entre Massy et Antony par la création d'un rond point ; cela signifie aussi réduire le nombre de voies de circulation entre la Croix de Berny et la résidence La Fontaine. Sur cette ligne droite, les automobilistes ne font que peu de cas de la limitation de vitesse à 50 km/h au grand dam des riverains. Cela signifie encore privilégier les circulations alternatives notamment par la création de pistes cyclables entre Massy et la rue Guillebaud, puis entre la Croix de Berny et Bourg-la-Reine. Ce serait un pas formidable pour la place du vélo dans la ville.

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

Il reste toujours des zones d'ombre...

L'absence de pistes cyclables dans le centre d'Antony pose un problème réel car le cycliste aura tendance à continuer à rouler sur la D920 même quand il n'y aura plus de voiries adaptées : les cir-

cuits alternatifs seront peu utilisés s'ils ne sont pas mis en valeur et n'entraînent pas de détours importants. Sur cette zone, le cycliste aura deux (mauvais) choix : rouler sur les trottoirs ou rouler sur la voirie sans protection particulière. Les solutions ne sont pas évidentes –reconnaissons-le– car on ne peut pas tout inclure dans une rue : stationnement,



chaussées, pistes cyclables, trottoirs élargis... La réduction d'un de ces espaces fait des mécontents. Compenser la réduction des places de stationnement sur la RD920 par la création d'un accès direct au parking de la Place du marché est une piste à ne pas écarter définitivement.

Certains usagers estiment qu'une place plus importante pourrait être faite pour les bus pour faciliter la circulation des usagers loins d'une gare. La fluidité du trafic des transports en commun routiers aurait à y gagner fortement. Mais ce n'est pas la priorité du moment.

Les croisements entre la voirie secondaire et la RD 920 : un point important pour ne pas piéger l'automobiliste qui sort de chez lui pour aller sur la nationale 20. Cela passe notamment par la mise en place de zones 30 aux abords de l'ex-nationale au même rythme que les travaux réalisés par le Conseil général.

Une réflexion inaboutie

La réflexion départementale va dans le bon sens mais elle rappelle que, plus que jamais, la circulation est un dossier que toutes les collectivités doivent gérer en commun :

-rendre la RD 920 plus conviviale, c'est très bien mais il faut encourager l'accès aux autoroutes : l'échangeur complet de Châtenay-Malabry est une urgence comme les facilités d'accès entre A 6 et A 86.

-mettre un plan ambitieux de pistes cyclables sur cet axe départemental c'est parfait mais sans réseau maillé, c'est un tronç sans feuilles et donc sans intérêt...

La vaste réflexion départementale devrait inciter la ville et la communauté d'agglomération à –enfin– dévoiler un plan de déplacements urbains cohérent

pour montrer que les élus de terrain ont aussi une vision et une voix à faire entendre.

■ Jean-François HOMASSEL

Participez aux réunions d'information le lundi 20 octobre au Conservatoire Darius Milhaud et le jeudi 23 octobre au Théâtre Firmin Gémier.

Reconstruction du cinéma Le select : restons vigilants !

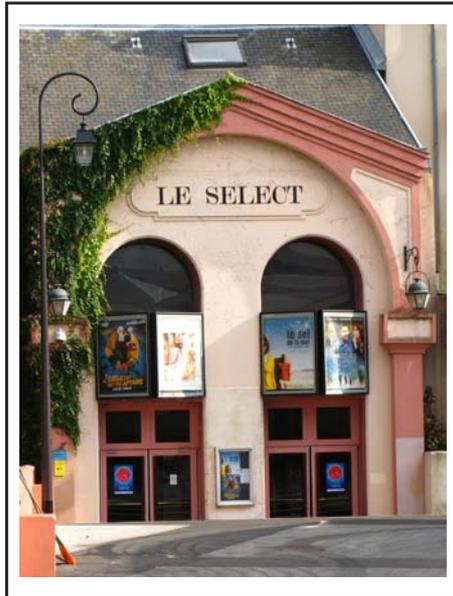
Contrainte d'organiser une enquête publique pour l'acquisition de deux parcelles limitrophes du cinéma, la ville a présenté une exposition du 8 au 26 septembre présentant simultanément son projet de reconstruction du Select, à l'Hôtel de ville et dans la cour du cinéma. Préalablement, la municipalité avait reçu deux fois cet été l'Association des Amis du Cinéma Le Select.

Une concertation tronquée

Si la première réunion entre Mesdames Rolland et Devedjian et l'Association des Amis du Cinéma avait laissé augurer une réelle concertation, il en fut autrement lors de la deuxième réunion. Madame Rolland, Maire-adjointe à la Culture, nous demandait tout simplement d'approuver en une demi-heure le texte des panneaux proposés par la mairie. Refus ferme de notre part et constat de désaccord total sur ce qu'est une véritable concertation... Deuxième constat très désagréable : alors que les opinions exprimées par les Antoniens sur les registres ouverts lors de l'enquête publique étaient nettement défavorables à un projet de quatre salles, il fut constaté lors du dernier jour de la dite enquête une opportune et massive apparitions de points de vue favorables au projet municipal. Ces contributions semblaient émaner soit d'élus de la majorité, soit de fonctionnaires municipaux. Le commissaire enquêteur a dit aux représentants de l'association que ce fait ne lui avait pas échappé et qu'il le prendrait en compte dans son rapport final.

Oui à la modernisation du Select mais restons vigilants

La volonté absolue de la ville de réaligner quatre salles est regrettable car elle présente plusieurs inconvénients. D'abord, elle fait grimper le coût d'investissement à 7 millions d'euros ;



ensuite, cela retarde la création d'un nouveau cinéma. Au mieux le nouveau Select ouvrira début 2012, soit 6 ans

après le début de la réflexion. Enfin, cela oblige à créer un cinéma provisoire excentré et peu accessible.

Le coup étant parti, le groupe Antony Plus Avec Vous représenté au Conseil Municipal entend défendre une modernisation du Select sans reniement de son identité. L'attention sera particulièrement portée sur deux points : d'abord, la qualité de la programmation qui ne doit pas baisser. L'actuelle directrice du cinéma a eu l'intelligence, à l'heure des multiplexes, de mener une politique culturelle de qualité et de proximité. Pourtant le passage à quatre salles présente un vrai risque sur la part relative et la qualité de visionnage des films « Art et essai ». Ensuite, le cinéma doit rester un lieu de convivialité. Le maintien du site actuel est un bon choix mais il impose de fortes contraintes. Il faut éviter l'écueil de la « boîte à chaussure » sans âme...

Vigilance donc car le combat paie. La preuve : la mairie a repris à son compte deux idées de l'Association des Amis du Cinéma : la création d'ateliers pédagogiques et le principe de la double entrée (côté CD 920 et côté marché).

■ Jean-Pierre JAUGIN

▼ L'environnement à la sauce barbecue

Notre tout nouveau délégué aux nuisances environnementales, Wissam Nehme, reçoit en mairie des Antoniens qui se plaignent des odeurs de barbecue de leurs voisins...

Outre que le traitement de ce « sujet » relève plutôt de l'apprentissage des relations de bon voisinage, on peut se demander où sont les priorités de l'équipe municipale en matière d'environnement.

Car, à ce rythme là, notre planète risque d'être comme les saucisses du barbecue, complètement grillée !!!

▼ US Métro : le mauvais procès fait aux gestionnaires du site



Lors de l'avant-dernier conseil municipal, Sophie Devedjian expliquait notamment que la suppression de deux hectares du stade de l'US métro s'expliquait notamment

par le fait que le stade n'était ouvert qu'au personnel de la RATP et pas sur l'extérieur.

Evidemment, cette affirmation était complètement fautive, et ce qui est cocasse c'est que c'est désormais un certain...Patrick Devedjian qui en fait la preuve. En effet, lors de la séance du conseil général du 27 juin, le Département a versé une subvention coquette au Racing Métro, club de rugby évoluant en deuxième division nationale (dite Pro D 2), qui s'entraîne...à la Croix de Berny. Cela montre aux plus sceptiques que le stade est bien ouvert, au delà des ayants droits de la RATP comme se plaît à le répandre la maire adjointe à l'urbanisme...

Magali Buzelin (conseillère municipale verte-groupe Antony Plus)

L'interview de l'élue du mois

APP : *Comme chaque année le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) participe à l'opération de Noël. En quoi consiste cette opération et à qui bénéficie-t-elle ?*

MB : Tout d'abord je tiens à rappeler la mission officielle d'un CCAS : il « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

APP : *Vaste programme !*

MB : Oui, et c'est pour cela que le CCAS doit disposer de moyens importants. Sur Antony, le budget de fonctionnement s'élève à 3 500 000 euros avec un effectif d'une cinquantaine de personnes.

APP : *Concrètement pour quoi faire ?*

MB : Près de 70 % du budget est consacré à nos aînés dans le cadre du maintien à domicile (aides ménagères, repas à domiciles, téléassistance), de la gestion d'un foyer logement, d'une résidence, de la Maison des Ans Toniques... et de l'opération de Noël.

APP : *Cela semble vous gêner ?*

MB : Que le CCAS remplisse sa mission sociale auprès de nos

anciens, nullement. Bien au contraire ! Notre société doit être solidaire avec tous, des plus jeunes aux plus âgés ! Mais cette mission doit rester avant tout sociale ! Et l'opération de Noël telle qu'elle est organisée sur Antony n'atteint pas cet objectif. En effet, tout Antonien dès l'âge de 65 ans, sans qu'il le demande, quel que soit son niveau de ressource, qu'il vive seul ou non, bénéficie pour Noël d'un colis-repas d'une valeur de 27 euros (38 euros pour un couple). Coût global de l'opération sur 2007 : plus de 120 000 euros ! A laquelle s'ajoute la participation du CCAS à une sortie de fin d'année (en 2008 Le Lido à Paris) et à un thé dansant, pour ceux qui préfèrent la convivialité au colis-repas. Finalement, l'opération de Noël pour les 8 800 seniors de notre ville revient à plus de 220 000 euros. Parallèlement, les familles les plus modestes de notre cité (celles qui relèvent des 2 premières tranches du quotient, soit moins de 350 euros par mois, et les RMIstes) qui ont des enfants entre 3 et 14 ans, doivent établir une demande spéciale pour pouvoir recevoir un cadeau, une place de cinéma au Select et un bon cadeau Fnac. En 2007, seulement 390 chèques FNAC ont



été émis. Vous trouvez ça équitable ?

APP : *Ces chiffres sont impressionnants ! Que proposez-vous ?*

MB : Que le CCAS participe à la distribution de cadeaux, oui, mais en tenant compte de la situation personnelle, financière et sociale, de chaque bénéficiaire. Que le CCAS organise des sorties de fin d'année, oui, mais avec une participation quotientée des intéressés. Bref, que l'opération de Noël ne soit pas une opération électoraliste ! Qu'elle soit mieux gérée, et qu'elle bénéficie à ceux qui en ont vraiment besoin ! ■

Restoration scolaire : les piètres résultats de la sous-traitance

Le collège François-Furet, inauguré il y a seulement 5 ans, comporte une cuisine parfaitement aux normes pour la confection sur place des repas. Cependant, faisant fi de ces investissements pas encore amortis, le Conseil général a décidé l'an dernier de confier désormais à un sous-traitant externe les prestations de restauration de cet établissement scolaire. Jean-Paul Dova était d'ailleurs venu devant le Conseil d'administration du collège il y a quelques mois pour tenter de rassurer rapidement ceux qui entrevoyaient une possible diminution quantitative ou qualitative des repas.

Un mois après le démarrage de l'opération, qu'est-il possible d'observer ? Si la taille des portions semble relativement satisfaisante (encore que des élèves se plaignent de ne pouvoir obtenir de « rab » qu'en toute fin de service), il est loin d'en être de même concernant la diversité et la qualité des menus. Les collégiens se plaignent de la consistance de plastique des pâtes et des steaks hachés insipides. Ils remarquent que les menus annoncés ne sont pas toujours respectés (les légumes verts affichés se transforment fréquemment en féculents au moment du service) et ils observent que les plats chauds ne le sont plus même pour les adolescents qui déjeunent parmi les premiers. La grogne commence à envahir le réfectoire et une manifestation de mécontentement s'est même déroulée dans la cour du collège le 29 septembre après le déjeuner.

Qu'attendent les services départementaux de Patrick Devedjian pour rappeler le prestataire au respect de son cahier des charges et, le cas échéant, pour résilier le contrat ?

■ Bruno EDOUARD